



Restitution du patrimoine culturel africain : l'Académie des beaux-arts défend l'inaliénabilité et la circulation des collections

Les membres de l'Académie des beaux-arts, réunis en séance plénière ce mercredi 28 novembre 2018, ont examiné les conclusions du rapport Savoy-Sarr relatif à la restitution du patrimoine culturel africain telles qu'elles ont été présentées par la présidence de la République à l'occasion de sa remise officielle le vendredi 23 novembre dernier.

A l'issue de cette séance et d'une longue et riche discussion, l'Académie des beaux-arts, attachée à l'idée de musée universel, inventée en France, qui permet le dialogue entre les cultures et les civilisations, **tient à réaffirmer le principe intangible d'inaliénabilité des collections nationales**, indissociable de cette conception généreuse et ouverte du musée.

L'Académie estime également **légitime de donner accès à tous les peuples sur leurs territoires aux chefs-d'œuvre artistiques de leurs civilisation. Elle affirme aussi que l'inaliénabilité des collections nationales, garantie par la loi, n'interdit en rien cette indispensable circulation des œuvres d'art**, au moyen de prêts, dans tous les musées du monde, souhaitée par le Président de la République. **D'éventuels déclassements ne peuvent être envisagés qu'au cas par cas.**

L'Académie des beaux-arts

L'Académie des beaux-arts est l'une des cinq académies composant l'Institut de France. Forte de 63 membres répartis dans 9 sections artistiques, elle s'attache à promouvoir et encourager la création artistique dans toutes ses expressions et veille à la défense du patrimoine culturel français. Elle poursuit ses missions de soutien à la création par les nombreux prix qu'elle décerne chaque année, une politique active de partenariats avec des institutions culturelles ainsi que ses activités de **conseil des pouvoirs publics en matière culturelle et artistique**. Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importantes fondations culturelles telles que la Fondation Paul Marmottan (Musée Marmottan Monet à Paris et Bibliothèque Marmottan à Boulogne-Billancourt), la Fondation Claude Monet à Giverny, la Villa Ephrussi de Rothschild à Saint-Jean-Cap-Ferrat et la Fondation Jean et Simone Lurçat à Paris.

Hermine Videau – Responsable de la Communication
tél : 01 44 41 43 20
mél : com@academie-des-beaux-arts.fr

Pauline Teyssier – Chargée des Relations Presse
tél : 01 44 41 44 58
mél : pauline.teyssier@academie-des-beaux-arts.fr